



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



Ressources pour les bâtiments certifiés ENERGY STAR®

Canada



FÉLICITATIONS!



Au nom de Ressources naturelles Canada, **félicitations pour votre certification ENERGY STAR®!**

Cette reconnaissance est accordée aux bâtiments dont les performances sont supérieures à celles de 75 % des bâtiments similaires à l'échelle nationale.

AVANTAGES



Votre bâtiment pourrait avoir une consommation d'énergie et des coûts d'exploitation moins élevés.



Votre bâtiment pourrait émettre moins de gaz à effet de serre dans l'environnement.



La certification ENERGY STAR pourrait entraîner une hausse des taux de location et d'occupation : la marque ENERGY STAR est un symbole fiable d'efficacité énergétique au Canada, reconnu par 86 % des Canadiens!

COMMENT METTRE EN VALEUR VOS RÉALISATIONS

Mettez en avant votre engagement en matière de responsabilité environnementale et montrez que vous faites votre part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :

1. Afficher l'autocollant ENERGY STAR de manière visible près de l'entrée extérieure de votre bâtiment.
2. Afficher fièrement la marque de certification ENERGY STAR spécifique à l'année sur votre site web, sur ou à côté d'une image du bâtiment certifié.
3. Promouvoir votre certification avec la marque ENERGY STAR spécifique à l'année sur ou à côté d'une image du bâtiment certifié dans vos publications.
4. Inclure l'infographie sur la certification ENERGY STAR dans vos bulletins d'information, dépliants, affiches et brochures.
5. Promouvoir l'engagement de votre bâtiment à l'égard de l'efficacité énergétique avec ENERGY STAR Canada sur les médias sociaux. Il suffit de cliquer sur un bouton pour suivre, aimer ou partager.

N'oubliez pas de nous identifier sur :

 Facebook: [@ENERGYSTARCan](#)

 LinkedIn: [ENERGY STAR Canada](#)

 X: [@ENERGYSTAR_CDN](#)

 Pinterest: [@ENERGYSTARauCanada](#)

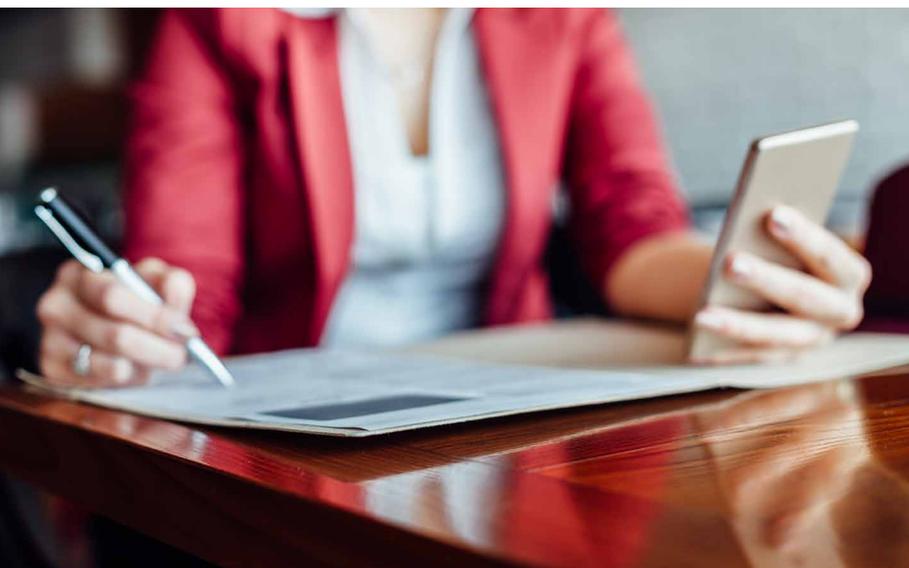
Avant de mettre en valeur vos réalisations, veuillez lire les [lignes directrices](#) pour l'utilisation du nom et des marques ENERGY STAR de Ressources naturelles Canada et le [Livre de marque d'ENERGY STAR Canada](#) pour vous assurer d'utiliser cette marque déposée adéquatement.

CERTIFICATION ANNUELLE

Veillez à maintenir la note ENERGY STAR de votre bâtiment élevée afin qu'il puisse être certifié chaque année - votre bâtiment pourrait même devenir admissible à un [prix ENERGY STAR Canada](#) ou à d'autres possibilités de reconnaissance.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour plus d'information sur la certification, visitez le [site Web de Ressources naturelles Canada](#). Pour toute question relative à la certification ENERGY STAR pour les bâtiments au Canada, pour signaler toute infraction à la marque, pour toute question relative aux règles visant la marque, pour faire part de vos commentaires sur ces ressources ou avez des questions concernant vos besoins en matière de promotion, envoyez un courriel à l'adresse suivante : buildingscertification-certificationbatiments@nrcan-rncan.gc.ca.



UTILISATION 101 DE LA MARQUE ENERGY STAR®

Reconnu par 86 % des Canadiens (et ce n'est pas fini), le symbole ENERGY STAR est une marque de confiance de haute efficacité au Canada depuis 2001. Il existe plusieurs marques différentes, mais voici un sommaire de ce qu'il faut savoir avant de les utiliser. Vous trouverez des instructions détaillées dans les [lignes directrices](#) pour l'utilisation du nom et des marques ENERGY STAR de Ressources naturelles Canada et le [livre de marque d'ENERGY STAR Canada](#).

LIGNES DIRECTRICES CLÉS

GÉNÉRAL

- Les utilisateurs sont responsables de l'utilisation appropriée des marques.
- La marque colorée est préférable et doit toujours apparaître en cyan à 100 %.
- Le nom et les marques ENERGY STAR ne doivent pas être utilisés pour suggérer une approbation.
- La marque de certification ENERGY STAR ne peut pas être utilisée dans le nom ou le logo d'un organisme, ni par les employés ou les propriétaires d'un bâtiment certifié.

MARQUES

- Elles ne doivent être utilisées que par les organismes qui en ont l'autorisation.
- Il est interdit de les modifier ou les déformer.
- Elles peuvent être redimensionnées, à condition que les proportions soient les mêmes et que le texte soit lisible.
- Elles doivent toujours être entourées d'un espace dégagé.

STYLE

- Le nom « ENERGY STAR » doit toujours être écrit en majuscules et en deux mots.
- Le symbole d'enregistrement (®) doit être utilisé la première fois que les mots « ENERGY STAR » apparaissent, puis répété dans un document pour chaque titre de chapitre ou page Web.
- Il ne doit pas y avoir d'espace entre les mots « ENERGY STAR » et le symbole d'enregistrement (®).
- Le symbole d'enregistrement doit toujours figurer en exposant (®).

Marque de certification spécifique à l'année



- ✔ Étiquette qui représente les bâtiments certifiés.
- ✔ Utilisée uniquement sur ou à côté des certifications de bâtiment, y compris dans les formats numériques (caractéristiques du contenu/des descriptions, etc.).
- ✔ Autocollant utilisé sur une fenêtre ou une porte donnant sur l'extérieur du bâtiment certifié.
- ✘ Il ne s'agit pas d'une marque promotionnelle et elle ne peut être utilisée pour impliquer la participation au programme ou pour en faire la publicité.
- ✘ Ne pas utiliser à proximité de bâtiments non certifiés dans les publicités ou autres documents promotionnels.

Marques promotionnelles



- ✔ Marques éducatives et promotionnelles utilisées pour informer sur les avantages du programme ENERGY STAR.
- ✔ Utilisées sur du matériel servant à promouvoir les avantages de l'efficacité énergétique et du programme ENERGY STAR dans les blogs, les réseaux sociaux, les publications, etc.
- ✘ Ne doivent pas être utilisées pour identifier un bâtiment comme étant certifié ENERGY STAR. La marque de certification spécifique à l'année doit être utilisée pour identifier un bâtiment comme étant certifié ENERGY STAR.

Marque ENERGY STAR® Portfolio Manager®



- ✔ Marques éducatives et promotionnelles utilisées pour informer sur les avantages de l'outil ENERGY STAR® Portfolio Manager®.
- ✔ Utilisé dans les documents servant à promouvoir les avantages de la mesure et du suivi des performances énergétiques avec ENERGY STAR Portfolio Manager.
- ✔ Utilisez le symbole d'enregistrement (®) après ENERGY STAR et Portfolio Manager la première fois qu'ils apparaissent, puis répétez-le dans un document pour chaque titre de chapitre ou page web (par exemple, l'outil ENERGY STAR® Portfolio Manager®).
- ✘ Ne pas utiliser sur un bâtiment. La marque de certification spécifique à l'année doit être utilisée pour identifier un bâtiment comme étant certifié ENERGY STAR.
- ✘ ENERGY STAR Portfolio Manager ne doit jamais être présenté comme un sigle.
- ✘ Ne pas utiliser à proximité de produits non certifiés, de maisons, de bâtiments ou d'installations industrielles dans le matériel promotionnel.

L'examen proactif des documents relatifs à ENERGY STAR aide le programme et les parties prenantes à protéger la marque. Afin d'éviter toute utilisation abusive des marques ENERGY STAR, Ressources naturelles Canada (RNC) demande aux parties prenantes de soumettre tout matériel promotionnel faisant référence à ENERGY STAR pour examen avant la publication ou la distribution finale. Les documents à examiner doivent être soumis à buildingscertification-certificationbatiments@nrcan-rncan.gc.ca.

Le nom et le symbole ENERGY STAR sont des marques de commerce déposées au Canada par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et sont administrés et promus par Ressources naturelles Canada.